

**Décision du 9 août 2018 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV1822531S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ahmed Chtaibat, directeur de la représentation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration au Maroc, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant :

– aux missions dévolues à la représentation de l'Office au Maroc telles que définies par la décision du 31 décembre 2013 susvisée ;

– à la gestion de la représentation de l'Office au Maroc, à l'exception de ceux relatifs au recrutement du personnel ;

– à l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses relevant de la représentation au Maroc, dans la limite des crédits alloués.

Article 2

La présente décision prend effet le 3 septembre 2018.

Article 3

La décision du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature est abrogée (NOR : *INTV1532985S*).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 août 2018.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*

D. LESCHI

